

République Française

Département du Gard

Nombre de déléguésAfférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

8 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :

12 titulaires

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 0

19 suppléants

Votants : 9

Date de la convocation

13 décembre 2024

Numéro de la délibération

24-23

Objet de la DélibérationDésignation des représentants du
PETR au comité de programmation
du GAL Garrigues Costières

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à douze heures, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle Fanfonne GUILLERME de la Communauté d'Agglomération à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.
Constat de non-quorum en première date le jeudi douze décembre 2024.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :
Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Jacques BOLLÈGUE, Madame Aline BRUGUIÈRE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Gaël DUPRET et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI et Madame Claudine SEGERS.

Suppléant : Madame Hélène DEYDIER.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 22-14 du 06 octobre 2022 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER « De Garrigues en Costières » ;

Vu la convention entre le GAL Garrigues et Costières de Nîmes et l'autorité de gestion, la Région Occitanie, pour la programmation 2023-2027.

Il est exposé que :

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes a été retenu en commission permanente de la Région Occitanie du 9 février 2023 pour être la structure juridique porteuse du groupe d'action locale (GAL) « Garrigues et Costières de Nîmes » sur la période 2023/2027.

Un GAL est un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics, chargé de la mise en place d'une stratégie de développement organisée en accord avec le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Le GAL regroupe ainsi des élus locaux et des représentants d'établissements publics, des entreprises, des chambres consulaires, des associations. Ces représentants sont issus de domaines d'expertises ciblés, en lien avec la stratégie : économie, transition écologique, agriculture et alimentation, vie locale et services, tourisme et patrimoine et enfin ingénierie financière.

Au sein du GAL, un comité de programmation décide du soutien apporté aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'intégrant dans sa stratégie de développement local. Il est le seul juge de l'opportunité des opérations sélectionnées. En amont de la programmation, il peut émettre des avis d'opportunité dans l'objectif de faire progresser un dossier ou simplement pour l'écartier ou le rediriger.

Le comité de programmation peut, en cours de programmation, décider de modifier une fiche action de la stratégie sur laquelle un point de blocage peut être repéré. Dans la même logique, le comité de programmation peut voter une modification de la maquette financière du programme. Le comité est également sollicité pour l'évaluation, l'information, la capitalisation et la diffusion des informations.

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
8 titulaires et 1 suppléants

Excusés/absents :
12 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 0
19 suppléants

Votants : 9

Date de la convocation

13 décembre 2024

Numéro de la délibération

24-23

Objet de la Délibération

Désignation des représentants du
PETR au comité de programmation
du GAL Garrigues Costières

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le _____
Et publication ou notification
Le _____

La composition du comité de programmation prévoit trois sièges pour le **PETR Garrigues et Costières de Nîmes** occupé par trois titulaires et trois suppléants. Ainsi, le **PETR Garrigues et Costières** est amené à identifier ses représentants pour la période 2023-2027.

Il est proposé de voter à main levée.
Proposition adoptée à l'unanimité.

Candidatures :

Titulaires :

- Monsieur Rémi NICOLAS
- Madame Claudine SEGERS
- Madame Aline BRUGUIERE

Suppléants :

- Monsieur Bruno FERRIER
- Monsieur Gilles DUMAS
- Madame Eliane LACROIX

Ont été proclamés pour siéger au comité de programmation du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » au titre du PETR Garrigues et Costières de Nîmes :

Titulaires	Suppléants
Rémi NICOLAS	Bruno FERRIER
Claudine SEGERS	Gilles DUMAS
Aline BRUGUIERE	Eliane LACROIX

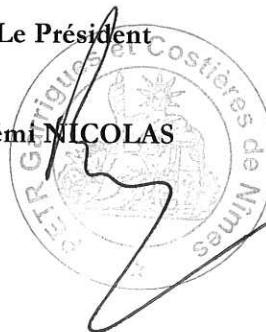
Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD

20 DEC. 2024

COURRIER ARRIVÉ